

Le titulaire du baccalauréat professionnel "Technicien en appareillage orthopédique" exerce son activité en relation avec le domaine médical. Il réalise en atelier, sur moulage ou tracé, des appareillages destinés à soulager une partie du corps, soigner un traumatisme, apporter aux patients autonomie (remplacement d'un membre) ou confort selon un cahier des charges très précis, le tout dans des matériaux modernes (thermoplastiques, composites...) avec des produits de haute technologie.

Le candidat doit apprécier le travail en équipe, le contact humain. Les qualités manuelles (précision, habileté) et esthétiques sont indispensables.

Le BAC PRO se prépare en 3 ans avec une première année commune en « podo-orthèse » et en « prothèse-orthèse ». À l'issue de cette première année, le candidat s'orientera vers une des options du BAC PRO technicien en appareillage orthopédique

Secteur de la Podo-orthèse :

Le titulaire du BAC PRO secteur Podo-orthèse évolue au sein de l'atelier. Il gère l'organisation des postes de travail et aide à la gestion des commandes des matériaux. Il participe à toutes les opérations de réalisation des appareillages (les orthèses plantaires, l'adaptation des formes du patient en fonction des mesures, les orthoprothèses et la podologie adaptée, le patronage, la coupe, le piquage et le montage).

Secteur de la Prothèse-orthèse :

Le titulaire du BAC PRO secteur Prothèse-Orthèse réalise la fabrication des appareils orthopédiques et prothétiques. Il peut secondar un orthoprothésiste dans la réalisation des positifs (moules à la forme du patient). Il est amené, à terme, à organiser des ateliers, établir des plannings de production, gérer des stocks...

Débouchés

Ce technicien peut occuper des postes de "responsable d'atelier", de "responsable d'équipe", de "technicien qualifié en production" dans des entreprises de fabrication d'appareillages externe sur mesure, des établissements de soins (centres de rééducation fonctionnelle, hôpitaux, cliniques...).

L'Orthoprothésiste peut effectuer des missions d'ordre humanitaire (ONG).

Accès à la Formation

Après la 3^{ème}

Après un CAP orthoprothésiste

Après un CAP podo-orthésiste

Programme

Grille horaire (a)	2 nd e	1 ^{ère}	Tle
Enseignement professionnel	330	266	260
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	30	28	13
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)	30	14	13
Réalisation d'un chef d'œuvre	-	56	52
Prévention Santé Environnement	30	28	26
Economie-Gestion ou Economie-Droit (selon spécialité)	30	28	26
Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	105	84	78
Mathématiques	45	56	39
Langue vivante A	60	56	52
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B ((selon spécialité)	45	42	39
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26
Education physique et sportive	75	70	65
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90	84	91
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	4 à 6	6 à 8	8

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
 (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
 (c) Y compris heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves
 (d) En Tle : insertion professionnelle (recherche, CV, entretiens,..) ou poursuite d'études

Enseignements professionnels

- Prévention Santé Environnement
- Technologie – Appareillage orthopédique
- Sciences appliquées
- Connaissances médicales
- Gestion Economie

Stage

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines, incluant la durée nécessaire à la validation du diplôme de niveau V. Les 22 semaines sont réparties sur les trois années de formation.

Cette durée ne peut être fractionnée en plus de six périodes, la durée de chaque période ne pouvant être inférieure à trois semaines.



Les capacités d'autonomie et de responsabilité du futur professionnel sont à appréhender pendant les temps de formation en entreprise.

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent au candidat :

- découvrir différents milieux de travail et en appréhender l'organisation et les caractéristiques économique, humaine et technique,
- mettre en œuvre des compétences abordées en centre de formation,
- développer des compétences dans des environnements et avec des équipements différents de ceux de l'établissement de formation,
- apprécier l'importance de l'application des textes réglementaires et législatifs,
- mettre en œuvre des compétences relationnelles au sein des équipes de travail et avec les fournisseurs,
- mettre en œuvre des compétences organisationnelles dans le cadre de la gestion d'équipe.

Examen

Épreuves	Coef.
E1 : Epreuve scientifique et technique	
Sous-épreuve E11 : Etude et analyse d'un outillage	1.5
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	1.5
E2 : Épreuve technologique et connaissances médicales appliquées - Analyse de situation(s) professionnelle(s)	6
E3 : Epreuve professionnelle	
Sous-épreuve E31 : Pratiques professionnelles	7
Sous-épreuve E32: Soutenance du dossier professionnel	3
Sous-épreuve E33 : Economie - Gestion	1
Sous-épreuve E34 : Prévention Santé Environnement	1
E4 : Epreuve de langue vivante étrangère	2
E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral	
Sous-épreuve E51 : Français	2.5
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et enseignement moral	2.5
E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	1
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	1
Epreuves facultatives	
EF1 : Langue vivante étrangère	Pts>10
EF2	Pts>10

Statistiques

Académie de Toulouse

En 2019 : 30 candidats présents, 30 candidats admis (soit 100% de réussite).

Poursuite d'études

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS) modifié par le décret no 2021-227 du 26 février 2021 relatif aux modalités particulières d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel.

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle. Mais avec un très bon dossier une poursuite d'études est envisageable. Par exemple :

- BTS Prothésiste-Orthésiste
- BTS Podo-Orthésiste

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

- 81 Castres (toutes options)
Lycée des métiers Anne Veaute (*public*)

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « L'après bac pro »
- Dossier « Le dico des métiers »

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi
Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch
05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors
Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr



CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom

05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix

05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau

[05 65 60 98 20](tel:0565609820) - cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret

05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr

